

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'ajout de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE**

de la société **UPL EUROPE LTD**  
enregistrées sous les n°**2020-1529 et 2020-1537**

Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 28 mai 2020,

Vu le recours gracieux formé le 20 juillet 2020 par la société UPL EUROPE LTD,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision abroge et remplace la décision du 28 mai 2020 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms **CATZO SC** et **PLANTISOUFRE**.

Pour le directeur général et son délégué  
La décision sera susmentionnée  
au usage sur le marché

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

## Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE SULTOX FLUIDE LD MICROSOFRAL SC PENNTHIOL LIQUIDE CITROTHIOL LIQUIDE SULFORIX RAINFREE PENNTHIOL RAINFREE THIOPRON RAINFREE CITROTHIOL RAINFREE <b>CATZO SC</b> <b>PLANTISOUFRE</b>
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	UPL EUROPE LTD Chadwick house Birchwood park Warrington WA3 6AE CHESHIRE Royaume-Uni
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée (SC)
Contenant	825 g/L - soufre
<b>Numéro d'intrant</b>	7700216
<b>Numéro d'AMM</b>	7700216
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

19 AOUT 2020

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

  
Marie-Christine de GUENIN